

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 4 décembre 2008

L'An deux mille huit,
le 4 décembre à dix heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 novembre 2008 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Etait absent:

Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

Contrat Service Loisirs Accueil (chalets): Le conseil Municipal décide de valider le contrat de partenariat proposé par Loisirs Accueils pour la commercialisation des chalets. Il est similaire à ceux des années précédentes.

Choix d'un bureau d'études pour l'ensemble salle polyvalente-mairie-gîte: Lors du passage de la commission de sécurité, cette dernière a indiqué qu'il était nécessaire de prendre un bureau d'études pour établir un dossier de travaux afin de mettre en conformité l'établissement. Après la réalisation d'une consultation, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet B.E.T François et Volle pour réaliser cette prestation. L'objectif est que ce dossier soit établi début 2009.

Reprise d'une concession au cimetière: Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de récupération d'une concession abandonnée.

Opération budgétaire sur le budget de l'eau: Les achats importants de pièces pour le réseau d'eau potable seront réalisés au travers de la section investissement du budget de l'eau.

Acquisition de parcelles par le commune: Suite à l'avis d'appel à candidature lancé par la SAFER concernant la vente de terrains situés au lieu-dit « Champan », le Conseil Municipal décide de se porter candidat pour l'acquisition de ces parcelles d'une surface totale de 8ha32a70ca afin de constituer une réserve foncière.

Le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que, suite à la consultation de plusieurs compagnies, la commune va changer d'assureur au 1er janvier 2009, ce qui lui permettra de réaliser des économies substantielles tout en ayant une meilleure couverture.